

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN,
C.GRABIT, F.MALARD , C.CHEVRY, G.PLACET,
C.TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON,
D.TRIANTAFFYLIDIS, S. CHEVROLAT ; S.BRUN ;
V.AUZIAS, M.LUTTENSCHLAGER, F.CIFFOTTI
C.PARDO

Date de convocation : 29/05/2026

Secrétaire de séance : F.MALARD

C.PARDO donne pouvoir à J-F.BONIN

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération N° 36/2026

-- * --

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du Code Général des Impôts qui stipule que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Il précise également que la durée du mandat des membres de ladite commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés suite aux élections municipales qui ont eu lieu en mars dernier.

De nouveaux commissaires et suppléants doivent être proposés à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui décidera de leur nomination éventuelle à la Commission Communale des Impôts Directs qui sera composée d'un président (le Maire ou l'adjoint délégué), six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste suivante :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	ARNOLD Emmanuel	1	PARDO Carlos
2	DUMOLLARD Alain	2	GRABIT Coralie
3	ELAIN Martine	3	MAI ARDORHIAN
4	SAVOI Christian	4	PLACET Gérard
5	BONIN Jean-François	5	TIVEDDU Christiane

6	PERSICO Pierre	6	CIFFOTTI Fabien
7	CHARVET Georges	7	BOUTON Jean-Louis
8	GAMBA Roger	8	TRIANTAFYLLIDIS David
9	LLOBET Coline	9	CHEVROLAT Stéphanie
10	WILLAY Séverine	10	BRUN Séverine
11	PLISSON Benoit	11	AUZIAS Véronique
12	MONNET Pauline	12	LUTTENSCHLAGER Marie

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN

